

PREVENTION CONSEIL

Transporteurs Logisticiens

1. Vos chauffeurs

le chef d'Entreprise doit rédiger une note à ses chauffeurs et tous personnels en contact avec l'extérieur, afin de les informer de l'obligation de respecter les gestes barrières, de maintenir les distances de sécurité, et d'utiliser impérativement les gels hydro alcooliques, de gants, de masques et de lunettes, s'il a la possibilité de leur en fournir. Le véhicule doit comporter une réserve d'eau et du savon.

2. Vos sites d'exploitation

bien penser aux règles de préventions essentielles :

- Fermer les bâtiments, les enceintes de sites,
- faire les contrôles du bon fonctionnement des infrastructures, RIA, Frigo, Electricité, vidéosurveillance...

Voir notre fiche conseil « Dommages aux biens »

3. Votre matériel roulant et/ou de manutention

- En activité : il faut veiller à protéger les véhicules et les chargements de marchandises en cours de transport sur la route ou en transit.
- Au repos : remiser dans des locaux ou site clos ; fermer les véhicules à clefs et en enclenchant les moyens de protections complémentaires existants.

voir notre fiche conseil « auto »

4. L'organisation du transport

- Faisabilité du transport : Penser à bien s'assurer de la faisabilité du transport et/ou de la prestation à réaliser : il faut demander et obtenir des écrits de chaque maillon de la chaîne du transport, sur ses demandes, possibilités et/ou impossibilités des chargeurs, destinataires, affrétés et sous traitants.

S'assurer notamment que les donneurs d'ordre et réceptionnaires sont bien en mesure de mettre à disposition ou de réceptionner les marchandises avant leur prise en charge. Des instructions écrites sont à privilégier dans tous les cas.

- Exportation

Pour les marchandises destinées à l'exportation : il faut bien vérifier au moment du début du voyage (avec l'aide de l'organisateur de transport) que le pays de destination n'a pas fermé ses frontières (ou ne va pas les fermer très prochainement) pour les importations de marchandises identiques.

Si la fermeture du pays de destination intervenait une fois le voyage déjà commencé, les frais exposés en vue de préserver les marchandises d'un dommage, les séjours intermédiaires et transbordements éventuels pourraient être pris en charge. Par contre, ces frais ne seraient pas couverts si la frontière à destination était déjà fermée au moment du départ du voyage assuré (absence d'aléa).

- Durée anormale de stockage

Des difficultés d'acheminement de la marchandise à destination peuvent entraîner des séjours/stockages ponctuels ou des augmentations des valeurs dans ces phases de séjour. En cas de durée de stockage «anormale» durant le transport, c'est-à-dire au delà de 60 jours en maritime et 15 jours en terrestre, il faut contacter votre courtier pour définir les conditions de garantie.

- Renonciations à recours

Ne pas accepter de renonciations à recours trop larges de la part des transporteurs (notamment terrestres). Un transporteur ne peut être tenu responsable en cas de retard lié au coronavirus (ex : route fermée ; zone régionale où les transports sont limités/réglés avec par exemple priorité donnée aux denrées de 1ère nécessité), par contre il reste toujours responsable vis-à-vis de la marchandise qui lui est confiée ; il doit donc y apporter tous les soins nécessaires lorsqu'elle est sous sa garde.

- Cas d'interdiction de transport de marchandises

Si les transports de marchandises devenaient interdits suite à décision étatique ou préfectorale, et que la cargaison devait être stockée durant une période indéterminée, il faudra donner les instructions au transporteur ou organisateur de transport pour que ce stockage se fasse dans un lieu sécurisé.

Le moyen de transport et la cargaison ne devront pas rester sur la voie publique sans surveillance.

- Transport sous température dirigée

Des précautions supplémentaires sont recommandées pour les transports sous température dirigée en raison de la nature de la marchandise, et des DLC (Date Limite de Consommation) / DLV (Date Limite de Vente) : vérifier qu'en cette période compliquée la marchandise pourra arriver à temps pour être acceptée à destination, et surtout que les entrepôts du destinataire sont ouverts et qu'il peut prendre en charge la marchandise transportée.

- Livraison - Litiges

Dans l'urgence, en cas de litige et/ou de désaccord, demander aux chauffeurs de prendre des photos, pour permettre de définir avec des éléments concrets la responsabilité du Transporteur

Et ne manquez pas de contacter nos équipes qui sont disponibles pour vous épauler au quotidien.

Les informations figurant dans la présente fiche ont uniquement pour vocation d'attirer l'attention sur quelques points importants en rapport avec la crise pandémique Covid-19. Elles revêtent un caractère général et sont mentionnées uniquement à titre indicatif et non exhaustif. Seuls les termes et conditions des contrats d'assurances font foi.